



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 84640

Texte de la question

M. François Loncle interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur les moyens de garantir le développement du football amateur qui revêt une importance d'autant plus grande à un an de l'Euro 2016 en France. Plus de 800 000 bénévoles dévoués et dynamiques font vivre 15 338 clubs de football amateur qui représentent 2 millions de licenciés. Ces clubs remplissent un rôle sportif, social et éducatif nettement plus significatif que la Ligue de football professionnel (LFP) qui ne cesse de tenter de marginaliser le foot amateur et de verrouiller le championnat au profit de quelques équipes nanties, au mépris de toute équité sportive. Or les clubs amateurs rencontrent des difficultés administratives et budgétaires de plus en plus lourdes, à tel point que 3 000 d'entre eux ont été dans l'obligation de cesser leurs activités. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour favoriser la promotion du football amateur et sa représentativité au sein des instances dirigeantes de ce sport. Dans la même optique, il souhaite savoir comment les supporters peuvent être davantage associés à la vie des clubs de football, aussi bien amateurs que professionnels, dans la mesure où le football n'est pas avant tout un business qu'il convient de faire fructifier à tout prix, mais un spectacle populaire qui doit réserver une part de glorieuse incertitude.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84640

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5148

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)